

Le projet pédagogique des professeurs s'appuie sur le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture.

Chaque CYCLE a son propre objectif.

ÉVEIL	5 ans - Grande Section Pendant 1 an 45 minutes hebdomadaires	
INITIATION	6 ans - Cours Préparatoire Pendant 1 an, 1 heure hebdomadaire	
CYCLE I 3 disciplines obligatoires (cycle découverte apprentissage des bases)	A partir du CE1 1ère et 2ème année : - Formation musicale et pratique collective par famille d'instrument : 1h30 hebdomadaire - Instrument : 30 mn hebdomadaires 3ème année et suivantes : - Formation musicale : 1h hebdomadaire - Instrument : 30 mn hebdomadaires - Pratique collective : 1h hebdomadaire Orchestres Ensembles divers	Le Cycle I s'effectue en 4 ans plus ou moins une année. Lorsque le professeur estime l'élève capable d'assumer le cycle supérieur, il présente celui-ci à l'examen.
CYCLE II 3 disciplines obligatoires (cycle d'approfondissement) Consolidation des acquis Objectif d'autonomie	- Formation musicale : de 1h15 à 1h30 hebdomadaire - Instrument : 30 mn hebdomadaires - Pratique collective : 1h30 à 2h00 hebdomadaires Orchestre à cordes Orchestre d'harmonie Orchestre symphonique Ensemble divers	Le Cycle II s'effectue comme le Cycle I. À la fin du Cycle II, l'élève obtient un brevet de fin de Cycle II.
CYCLE III Perfectionnement	- Instrument : 30 à 45 mn - Pratique collective : Orchestre symphonique Orchestre d'Harmonie Ensemble divers - Formation musicale facultative sous forme de modules	

REMARQUE

Les adultes, les anciens élèves et les étudiants peuvent s'inscrire au conservatoire. Il leur est possible, en fonction de leur niveau, de suivre une formation complète, ou de choisir une formation partielle. La tarification est dégressive en fonction de l'implication, c'est-à-dire que, comme pour les enfants, la Communauté de Communes augmente sa prise en charge avec l'implication de l'élève adulte dans sa formation.